



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2977

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Domien DARDENNE** demeurant **rue des Kessales 177 à 4101 SERAING (JEMEPEPE)**.

Le terrain concerné est situé **rue des Kessales 177 à 4101 SERAING (JEMEPEPE)** et est cadastré **SERAING 9^{ème} division section A n° 660N**

Le projet vise à "**construire un mur de clôture et un abri de jardin**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart aux prescriptions du S.O.L. (ancien P.C.A) n°20-Jemeppe-A.R du 31/10/1978.**

À savoir l'article 5.2 : La clôture ne sera pas constitué de haies vives (mur réalisé en bloc de béton).

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **2 juin 2025 au 16 juin 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE